



Règlement particulier du 3ème E-Rallye du Chablais 2024



**3ème E-Rallye du Chablais
2024**

Monthey, 28-30 juin 2024

**ASS numéro de visa 24-003/I+
Approuvé le 01.02.2024**

**FIA numéro de visa
00CEAXXX00000000
FV-FIA approuvé le dd.mm.yyyy**

Bridgestone FIA EcoRally Cup 2024

**Rallye du Chablais
Case postale 197
CH-1890 St-Maurice
Switzerland**





1. PROGRAMME ET INFORMATIONS IMPORTANTES

L'E-Rallye du Chablais sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif de la Bridgestone FIA EcoRally Cup 2024, au Règlement Sportif National qui est conforme aux règlements de la FIA et au présent Règlement Particulier. Les règles du code de la route national s'appliqueront.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (émis par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs).

Le Règlement Sportif de la Bridgestone FIA EcoRally Cup 2024 peut être consulté sur le site www.fia.com.

Publication du Règlement particulier : Samedi 11 mai 2024

Ouverture des engagements : Lundi 13 mai 2024, 10:00

Clôture des engagements : Lundi 17 juin 2024, 24:00

Publication de la liste des participants : Vendredi 21 juin 2024 - Internet
<https://www.rdch.ch> page E-rallye et Sportity mot de passe **ECORDCH2024**.

Vérifications administratives et techniques : Vendredi 28 juin 2024, 08:30 à 13:00,
Garage de Monthey, Route de Collombey 55, 1870 Monthey.
(GPS = 46°15'36.171"N 6°56'43.056"E).

Réunion des pilotes : **Vendredi 28 juin 2024, à 13:30**, Théâtre du Crochetan, Av. du Théâtre 9, Monthey (GPS = 46°15'15.973"N 6°56'56.638"E).

Départ étape 1 – 1^{ère} voiture : Vendredi 28 juin 2024, 15:00, Théâtre du Crochetan, Av. du Théâtre 9, Monthey (GPS = 46°15'15.973"N 6°56'56.638"E).

Arrivée étape 1 - 1^{ère} voiture : Vendredi 28 juin 2024, 18:08, Théâtre du Crochetan.

Repas en commun : Vendredi 28 juin 2024, 20:00, Théâtre du Crochetan.

Publication du Classement provisoire officieux Etape 1 : Vendredi 28 juin 2024, 20:15 sur Sportity.

Départ étape 2 – 1^{ère} voiture : Samedi 29 juin 2024, 08:00, Théâtre du Crochetan.

Arrivée étape 2 - 1^{ère} voiture : Samedi 29 juin 2024, 16:15, Théâtre du Crochetan.

Publication du Classement provisoire officieux Etape 2 : Samedi 29 juin 2024, 18:00 sur Sportity.

Repas en commun : Samedi 29 juin 2024, 20:00, Théâtre du Crochetan, Av. du Théâtre 9, Monthey.



Départ étape 3 – 1^{ère} voiture : Dimanche 30 juin 2024, 08:30, Théâtre du Crochetan, Av. du Théâtre 9, Monthey

Arrivée étape 3 - 1^{ère} voiture : Dimanche 30 juin 2024, 12:20, Théâtre du Crochetan, Av. du Théâtre 9, Monthey.

Repas en commun : Dimanche 30 juin 2024, 14:00, Théâtre du Crochetan.

Publication classement final officiel : Dimanche 30 juin 2024, 15:00 on Sportity.

Publication classement final: Dimanche 30 juin 2024, 15:40 on Sportity.

Remise des prix : Dimanche 30 juin 2024, 16:00, Théâtre du Crochetan, Avenue du Théâtre 9, Monthey

2. ORGANISATEUR

Coordonnées de l'organisateur:

Nom : Rallye du Chablais

Adresse : Case Postale 197, CH-1890 Saint-Maurice, Switzerland

Contact: Eric JORDAN, eric.jordan@rdch.ch tél. +41 79 628 65 76

Comité d'Organisation : Président : Eric Jordan

Autres information : site internet : www.rdch.ch

Téléphone +41 79 628 65 76 **Fax** +41 27 767 10 44 **e-mail** info@rdch.ch

NOTE: Le Formulaire d'engagement doit être envoyé par courrier postal, fax ou e-mail aux adresses indiquées ci-dessus impérativement dans les délais précisés dans le programme.

3. OFFICIELS

a. Commissaires Sportifs

Président des Commissaires Sportifs :

Commissaire Sportif (01)

Commissaire Sportif (02)

Paolo **LONGONI** (ITA) Désigné par la FIA

Filippo **LURA** désigné par ASS

Yvan **GAILLARD** (CHE)

b. Directeur de Course :

Jean-Pascal **REY** (CHE)

c. Directeur de Course adjoint :

TBA

d. Secrétaire du Collège :

Jean-Thierry **VACHERON**

e. Délégué Technique FIA:

TBA Désigné par la FIA

f. Délégué Technique adjoint FIA:

TBA Désigné par la FIA

g. Observateur FIA:

Carlos **FUNES** (ESP)

h. Chargé des relations avec les concurrents : **TBA**

i. **Contrôleur Technique ASS (chef)** : Oliver **BARDELLINI**
Seulement vendredi pour les CT . Paul **DOMINGUES**

4. ADMISSIBILITE AUX TITRES FIA ET AUTRES TITRES

4.1. Titres FIA 2024 pour lesquels l'épreuve compte

Conformément à l'article 15 du règlement sportif de la FIA.

4.2. Autre titre

En complément au classement combiné défini à l'article 12 du Règlement Sportif de la FIA, l'Organisateur établira un classement REGULARITE et les 3 premiers recevront des prix. Ce classement ne comptera pas pour la Bridgestone ecoRally Cup.

5. VEHICULES ADMIS A PARTICIPER

Conformément aux Articles 1.1 et 6.1 du Règlement Technique de la FIA.

Les voitures éligibles (admissibles) sont celles figurant sur la Liste des voitures compatibles de la FIA conformément à l'Article 2 du Règlement Sportif.

6. CONDITIONS GENERALES

6.1. L'épreuve sera organisée conformément :

- au Code Sportif International de la FIA et ses annexes,
- au Règlement Sportif et technique de la Bridgestone FIA ecoRally Cup.
- aux prescriptions applicables énoncées dans le Règlement Sportif National, et au présent Règlement particulier.

Le Comité d'Organisation veillera à ce que l'épreuve soit conforme à toutes les règles et réglementations susmentionnées et à ce qu'elle ait reçu toutes les autorisations administratives requises.

6.2 Assurance

L'organisateur a contracté une assurance couvrant les risques 10'000'000.- EUR.

6.2.1 Assurance responsabilité civile de l'organisateur de l'événement

L'assurance responsabilité civile donne droit à l'assuré, en cas d'événement assuré, de demander à l'assureur de remplir les réclamations de la partie lésée concernant la détérioration (dommages) des biens, ou même d'autres préjudices dans la mesure et dans la limite spécifiée par la loi, les contrats d'assurance et les conditions d'assurance respectifs, dans le cas où l'obligation de l'assuré de payer une indemnisation est apparue.

L'assurance couvre la responsabilité légalement stipulée de l'organisateur pour le préjudice causé à la santé ou aux biens en relation avec l'organisation de l'événement ou en relation avec la formation pour celui-ci. L'assurance couvre également les dommages causés par l'organisateur sur les routes utilisées lors de l'événement, ses équipements et accessoires ou les terrains adjacents, indépendamment du fait que la propriété soit possédée ou louée par l'organisateur ou non. Toutefois, l'assurance prévue à ce paragraphe ne s'applique pas aux dommages intentionnellement causés par l'organisateur ou aux dommages résultant d'une négligence grave.

Assurance responsabilité civile du participant à l'événement

- 6.2.2** L'assurance responsabilité civile donne droit à l'assuré, en cas d'événement assuré, de demander à l'assureur de remplir les réclamations de la partie lésée liées à des préjudices matériels (dommages), voire à d'autres préjudices dans la mesure et au montant spécifiés par la loi, les contrats d'assurance et les conditions d'assurance respectives, au cas où l'obligation de l'assuré de payer une indemnisation serait apparue.

L'assurance couvre l'obligation légale de l'événement assuré de rembourser la partie lésée (tiers) pour le préjudice spécifié dans le DPPOP, au cas où l'obligation de l'assuré de rembourser est apparue en relation avec la participation à l'événement ou l'utilisation de son véhicule.

Est considérée comme tiers, entre autres, toute personne officielle, officier et personnel technique de l'organisateur de l'événement, y compris les fonctionnaires officiels des organisations internationales pertinentes, les invités VIP et les spectateurs. Dans le cas où ce paragraphe indique une personne ayant une relation d'emploi avec l'assuré, il/elle sera considéré(e) comme un tiers s'il/elle est délégué(e) à l'événement ou destiné(e) à accomplir certaines fonctions lors de l'événement conformément aux règlements sportifs internationaux et nationaux.

L'assurance ne couvre pas l'obligation de l'assuré de compenser le préjudice causé aux autres participants de l'événement.

6.3. Vignette autoroutière

Une vignette obligatoire (40 CHF) est obligatoire car le parcours empruntera l'autoroute.

6.4. Traceur GPS

Le traceur GPS de sécurité nécessite une alimentation auxiliaire de 12 V.

Une caution de 400 Euros/CHF, en espèces, sera demandée à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

7. ITINERAIRE ET TRACE

Distances journalières totales de l'itinéraire et distance totale de l'itinéraire de la compétition :

Etape 1 : 84,220 km
Etape 2 : 193,424 km
Etape 3 : 114,971 km

Distance totale pour l'entier de la compétition : 392,615 km
Distance totale des spéciales de régularité : 254,578 km
% de km de régularité : approx. 65,0 %

Nombre de spéciales de régularité par jour :

Les distances au mètres seront communiquée dans l'itinéraire et dans le roadbook.

Etape 1:		4 Spéciales de régularité	
RS1	9,940 km	RS3	8,890 km
RS2	18,000 km	RS4	24,650 km

Etape 2:		9 Spéciales de régularité	
RS5	11,573 km	RS10	15,539 km
RS6	9,754 km	RS11	11,301 km
RS7	7,507 km	RS12	12,171 km
RS8	18,215 km	RS13	12,653 km
RS9	14,196 km		

Etape 3:5 Spéciales de régularité

RS14	14,827 km	RS17	10,705 km
RS15	14,209 km	RS18	14,355 km
RS16	26,093 km		

8. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

8.1. Nature de l'épreuve

L'E-RALLYE DU CHABLAIS est un éco-Rallye dont le classement final est combiné (régularité + indice de performance énergétique), conformément à l'Article 3 du Règlement Sportif de la FIA.

8.2. Départ, Arrivée, Résultats

8.2.1. Le départ de l'épreuve sera donné Avenue du Théâtre 9, Monthey, 28 juin 2024.

La première voiture prendra le départ à 15:00.

Durant la nuit et après l'arrivée, les voitures resteront dans le Parc Fermé, dans lequel elles entreront dès qu'elles terminent une étape.

L'ordre de départ suivra les numéros de participation et les voitures prendront le départ à une minute d'intervalle.

8.2.2. La première étape sera constituée de 4 épreuves de régularité et d'un regroupement. La deuxième étape sera constituée de 9 épreuves de régularité et 2 regroupements. La troisième étape sera constituée de 5 épreuves de régularité et 1 regroupement.

8.2.3. Après les vérifications techniques, après avoir installé les dispositifs FIA sur les voitures, celles-ci doivent être déplacées de quelques kilomètres (4 km minimum, par exemple, vers la zone d'étalonnage) et effectuer certaines procédures afin de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de mesure FIA. Les voitures retournent ensuite dans le parc fermé dès que le parcours d'essai est terminé.

9. RÉUNION DES PILOTES

Le Directeur de Course organisera une Réunion des Pilotes le vendredi 28 juin 2024 à 13h30 (une heure et trente minutes) avant que la première voiture ne prenne le départ de l'Etape 01.

La Réunion des Pilotes doit être dûment affichée à l'avance sur le Tableau d'affichage officiel.

Le briefing doit également être distribué par écrit, en anglais et dans la langue de l'épreuve, pendant la réunion, et les concurrents doivent signer un accusé de réception.

La présence des deux concurrents (pilote et copilote) est obligatoire. Toute absence, sauf cas de force majeure reconnu comme tel par les Commissaires Sportifs de l'épreuve, sera pénalisée par l'ajout de 50 points de régularité au résultat final de régularité de la course du (des) concurrent(s) concerné(s). Cette pénalité ne peut faire l'objet d'un appel.

10. CHARGE {B.E.V. / P.H.E.V.}

Le Comité d'organisation fournira l'énergie électrique de recharge :

Point de recharge : : Théâtre du Crochetan, av du Théâtre 9, Monthey, coord. GPS 46°15'14.7"N 6°56'56.7"E

- Voltage / Ampérage fourni : 400 V /16 A/11 Kw par heure
- Type de prise : Type 2 (Mennekes)



Il est fortement recommandé de débiter l'épreuve avec la batterie pleine (BEV) et le réservoir d'hydrogène plein (FCEV).

Les bornes de recharge seront à disposition dès le jeudi 27 juin à 18:00.

Temps de recharge : VE à SA 19:00 – 07:30
SA à DI 17:00 – 08:00

11. CLASSEMENTS : FIA INDICE DE CONSOMMATION D'ENERGIE et ORGANISATEUR : REGULARITE

Conformément à l'Article 3 du Règlement Sportif de la FIA et à l'Article 6.2 du Règlement Technique de la FIA.

12. PROCEDURE D'ENGAGEMENT ET DROITS

Le montant des droits d'engagement est fixé pour chaque équipage comprenant 2 personnes (pilote et copilote ou pilote et navigateur) à :

- a) Avec la publicité facultative proposée par l'Organisateur : 750.- EUR / 700.- CHF
- b) Sans la publicité facultative proposée par l'Organisateur : 1'500.- EUR / 1'400.- CHF

12.1. Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront remboursés dans leur intégralité :

- si l'engagement n'est pas accepté ;
- si l'épreuve est annulée.

L'organisateur peut rembourser partiellement les frais d'inscription si un concurrent ne peut participer à l'épreuve en raison d'un cas de force majeure dûment prouvé.

12.2. Documents de l'équipage

Un équipage est composé d'un pilote et d'un copilote ou d'un pilote et d'un navigateur.

Tous deux doivent être en possession des documents suivants :

- Permis de conduire correspondant aux véhicules engagés (non applicable pour les navigateurs uniquement).
- **Une licence FIA IT LCS telle que définie à l'Article 19 de l'annexe L est requise.** Cette licence peut être obtenue annuellement ou pour l'épreuve, elle doit être valable pour sa durée, qui a été délivrée par leur ASN ou par l'ASN de l'organisateur (avec l'autorisation écrite de l'ASN du concurrent) et remise aux participants au plus tard lors des vérifications administratives. Elle sera soumise au paiement d'une taxe de 100 CHF (pour Auto Sport Suisse).

- Une licence de Concurrent peut être délivrée par l'ASN de tutelle du participant. Cette licence peut être combinée avec la licence IT LCS définie ci-dessus mais cela doit être clairement indiqué sur la licence.
- Liens pour obtenir la licence temporaire ou annuelle par ASS
 - [Licence IT LCS unique](#)
 - [Licence IT LCS annuelle](#)
- Document du véhicule permettant sa libre circulation sur les routes publiques
- S'il y a lieu, document du véhicule requis dans le Règlement Technique de la Bridgestone ecoRally Cup.
- Autorisation du propriétaire de la voiture s'il n'est pas membre de l'équipage.
- Certificat d'assurance du véhicule en cours de validité conformément au Code de la route (carte Verte).
- La Déclaration et engagements du pilote et du copilote (annexe 4) devra être individuellement dûment complétée dûment et signée, et sera donnée lors des vérifications administratives.

12.3. Bulletins d'engagement

Toute personne, ou entité légale, souhaitant participer à l'épreuve doit soumettre un bulletin d'engagement dûment rempli, signé (voir Annexe 1) et accompagné de tous les autres documents requis, photos, etc. au Secrétariat de l'épreuve avant le Lundi 17 juin 2024 à 24:00.

12.4. Les participations sont limitées à un total de 24 engagements.

Tous les bulletins d'engagement reçus après que le nombre de véhicules ci-dessus a été accepté feront l'objet d'une liste d'attente.

12.5. Le nombre minimum d'engagements est fixé par l'article 12 du Règlement Sportif de la FIA.

13. Publicité et promotion publicitaire

13.1. Soutien officiel

L'organisation de l'épreuve est sponsorisée par diverses entreprises et autorités dont les logos apparaîtront obligatoirement aux côtés des numéros de compétition et sur tout autre matériel promotionnel figurant sur les véhicules.

13.2. Numéros de portes

Les concurrents sont tenus de réserver une surface pour les numéros de portière (600mm x 200mm) et la publicité de l'organisateur (600mm x 250 mm).



13.3. L'Organisateur fournira aux participants le matériel et les services suivants :

- Matériel publicitaire facultatif proposé
- Repas de midi (buffet) et repas du vendredi soir
- Repas du regroupement le samedi midi, repas du samedi soir et du dimanche midi
- Lunch dans les regroupements du matin.
- Invitation au dîner officiel et à la cérémonie de remise des prix
- Transport des équipages entre le parc fermé et les hôtels.

14. RECLAMATIONS - APPELS

Le montant du droit de réclamation est de 1'000 EUR.

Les réclamations concernant les résultats officiels provisoires de l'épreuve doivent être soumises par écrit, conformément aux prescriptions énoncées dans le CSI, au Directeur de Course dans les 30 minutes qui suivent l'affichage sur le panneau d'affichage officiel. A l'expiration de ce délai, les résultats provisoires deviendront définitifs.

Les réclamations ne pourront être examinées par les Commissaires Sportifs de l'épreuve que si elles sont accompagnées du droit de réclamation susmentionné défini dans cet article, lequel ne sera pas remboursé si la réclamation n'est pas fondée.

Pour le Tribunal d'Appel Nationale, le montant du droit de réclamation est de **4'500 CHF..**
Pour la Cour d'Appel Internationale de la FIA, le montant du droit de réclamation est de **3'000 EUR.**

Pour la Cour d'Appel de la FIA, le montant de la caution est de **3'000 EUR.**

Toutes les réclamations et/ou tous les appels doivent être déposés conformément aux Articles 13 et 15 du Code et, le cas échéant, au Règlement Disciplinaire et Juridictionnel et de la FIA.

15. APPLICATION DES REGLEMENTS

En cas de différend portant sur l'interprétation du règlement, le texte anglais sera applicable.

Le Président de la CSN

Le Directeur de Course

Andreas Michel

Jean-Pascal Rey

St-Maurice, le 20.02.2024



ANNEXES

ANNEXE 1 - Bulletin engagement

ANNEXE 2 - Système de suivi GPS et chronométrage

ANNEXE 3 – Itinéraire

ANNEXE 4 – Déclaration et engagements du pilote et du copilote

ANNEXE 5 – Classement Régularité Bridgestone ecoRally Cup (selon article 11).

en attente visa FIA



Annexe 1 : Bulletin d'inscription

ECORALLY BULLETIN D'INSCRIPTION

3^{ème} E-RALLYE DU CHABLAIS 2024

Rallye du Chablais

Case Postale 197 info@rdch.ch

CH-1890 Saint-Maurice (Switzerland)

APPLICATION TO REGISTER/A DISPOSITION DE L'ORGANISATEUR

Date and time received:

Date

Time

Entry n. :

Rally n. :

COMPETITOR/CONCURRENT (if not = Driver Name/si non = Nom du pilote)

Name/Nom

Licence n./no de licence

DRIVER/PILOTE

Name/Nom

Licence n./no de licence

First surname/Prénom

Address

City/Localité

Postal code

Country/Pays

Phone

Mobile phone

E-mail

Fax

CO-DRIVER/CO PILOTE

Name/Nom

Licence n./no de licence

First surname/Prénom

Address

City/Localité

Postal code

Country/Pays

Phone

Mobile phone

E-mail

Fax

en attente visa FIA

VEHICLE/VEHICULE	
Manufacturer/Constructeur	
Model/Modèle	
Month & Year built/Mois et Année de constr.	Month.....Year.....
Registration number/No de plaque*	
Chassis n.*	
Country of registration/Pays d'immatriculation*	
Predominant colour/Couleur*	
Tyre data/données des pneus	
Weight / Poids	
Date of registration/Date de mise en service*	
<p>*The data regarding the cars sent to the the FIA Technical Department, in order to evaluate and register them. It is therefore, longer possible to accept cars at the last moment. *Les données concernant les voitures sont envoyées au Département Technique de la FIA, afin de les évaluer et de les enregistrer. Il n'est donc plus possible d'accepter des voitures au dernier moment.</p>	
BATTERY	
Battery manufacturer/Constructeur batteries	
Battery type	
Battery energy/énergie de la batterie(kWh)	
Usability energy/énergie utile (kWh)	
Battery voltage (V)	
RECHARGING/RECHARGE	
AC Connector Mode 2 Type	<input type="checkbox"/>
DC Connector Mode 4 (Fast Recharging System)	<input type="checkbox"/>
Recharging current Mode 2 (A)	
Plugs type	
CAR CATEGORY/CATEGORIE DE VOITURE	
EV : voiture totalement électrique	
Standard full electric model	
FCEV :	
Fuel Hydrogen/carburant hydrogène	

NOTE



For this entry form to be valid, it must be accompanied by proof of payment of the commitment fees

Pour que votre soit valable, il doit être accompagné de la preuve du paiement des droits d'engagement

CLOSING DATE / CLOTURE DES ENGAGEMENTS

MO 17.06.2024 Midnight / Lundi 17 juin 2024 à minuit

DOCUMENTS TO SEND TO THE ORGANIZATOR DOCUMENTS A ENVOYER A L'ORGANISATEUR

Driver/Pilote

1 Passport-sized photo/1 photo passeport

Photocopy of National Identity/photocopie de la carte d'identité

Photocopy of Driver's Driving License/photocopie du permis de conduire

Co-driver/Co pilote

1 Passport-sized photo/1 photo passeport

Photocopy of National Identity/photocopie de la carte d'identité

Vehicle/Véhicule

1 photo of the vehicle/1 photo du véhicule

Vehicle documentation/documentation du véhicule

Technical Specification Card/Carte avec les spécifications techniques

REGISTRATION FEES

FINANCE D'ENGAGEMENT

**Amount
CHF**

**Amount
EURO**

WITH Organizer's publicity/Avec la publicité de l'organisateur

700.-

750.-

WITHOUT Organizer's publicity/Sans la publicité de l'organisateur

1'400.-

1'500.-

AMOUNT ENTRY FORM – Includes VAT 8.1 %

PERMISSION TO PARTICIPATE/LICENCE TEMPORAIRE

Please to order at Auto Sport Suisse, art. 11.2 of supplementary regulations

A commander directement auprès d'Auto Sport Suisse, voir article 11.2 du règlement particulier

The fees are to be paid via bank transfer to the following account:

Les droits d'engagement sont à verser comme suit

Rallye du Chablais, CP 197, 1890 St-Maurice, Suisse,

IBAN **CH10 0900 0000 1760 4565 4**

Bank: Postfinance, Berne **BIC POFICHBEXXX**

BILLING INFORMATION/INFORMATION DE FACTURATION

Name/Nom

ID number/No d'identification

Address

City/Localité

Postal code/code postal

Pays



The undersigned accepts responsibility for the details that figure in this document, and declares and he or she is familiar with and accepts the rules governing the event, and requests to be registered in the event.

The undersigned acknowledges that the ECO-R Organisers shall share information contained in this entry form amongst them. They may use this information for the sole purposes related to the organization of the ECO-R Championship and may not share this information with third parties.

By signing the entry form, the competitor and all members of the crew submit themselves to the sole sporting jurisdictions specified in the standard and special regulations and accept their conditions.

Le soussigné accepte la responsabilité des détails qui figurent dans le présent document et déclare connaître et accepter les règles régissant l'événement, et demande à être inscrit à la manifestation.

Le soussigné reconnaît que les organisateurs des ECO-R peuvent partager entre eux les informations contenues dans ce formulaire d'inscription. Ils ne peuvent utiliser ces informations qu'aux seules fins liées à l'organisation du Championnat ECO-R et ne peuvent les partager avec des tiers.

Par leur signature sur le bulletin d'engagement, le concurrent et tous les membres de l'équipage se soumettent aux seules juridictions sportives spécifiées dans le règlement standard et dans le règlement particulier et en acceptent les conditions.

INSURANCE The competitor remains solely responsible for any material damage that may occur to his vehicle, which is in no way the responsibility of the Organisation. It is the responsibility of the participants to check with their insurers that their various insurance contracts remain valid for the duration of the E-rallye. If this is not the case, it is up to them to take all necessary measures to cover the pilot and navigator against the risks of the ecoRallye.

ASSURANCE Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'Organisation. Il appartient aux participants de vérifier auprès de leurs assureurs que leurs différents contrats d'assurance restent valides pendant la durée du E-rallye. Si ce n'est pas le cas, il leur appartient de prendre toute disposition pour couvrir le pilote et le navigateur contre les risques de l'ecoRallye.

DATE	
-------------	--

Signature of Competitor Signature du concurrent

Signature of Driver Signature du pilote

Signature of Co-Driver Signature du co-pilote

ANNEXE 2 . SYSTEME DE SUIVI + CHRONOMETRAGE – UTILISATION ET INSTALLATION

Le système de suivi nécessite une alimentation électrique auxiliaire de 12 V. Cette alimentation ne peut pas provenir des prises OBD. Cette alimentation doit être protégée par un fusible approprié à proximité de la source. Le transpondeur pour le classement de régularité ne nécessite pas d'alimentation auxiliaire.

TRACKING

NOTICE D'INSTALLATION



1 INSTALLATION et FIXATION



Le Tracker Interactif doit être installé OBLIGATOIREMENT :

- ✓ à l'INTÉRIEUR de l'habitacle
- ✓ DEVANT et PARTIE HAUTE du véhicule
- ✓ et FIXÉ sur l'arceau avec un Rilsan.

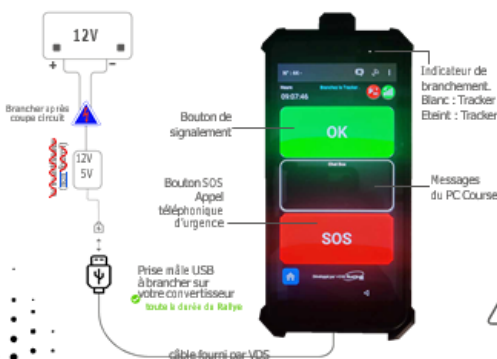
INTERDICTION de le positionner
✗ sur le tunnel ✗ entre les sièges.



Il doit être facilement accessible au PILOTE et/ou COPILOTE pour appuyer sur l'écran du Tracker Interactif en cas d'urgence



2 BRANCHEMENT & MISE EN MARCHÉ



Le Tracker Interactif vous est remis déjà en marche aux vérifications administratives. Il doit être branché et doit RESTER ALLUMÉ TOUTE LA DURÉE du Rallye.

Branchez le Tracker Interactif directement à votre alimentation USB avec le câble fourni. Un voyant BLANC s'allume au branchement.



L'installation du Tracker Interactif dans la voiture de course est sous la responsabilité du concurrent qui devra s'assurer de la solidité de sa fixation dans l'habitacle et du bon fonctionnement du boîtier. En aucun cas VDS Technology ne pourrait être tenu responsable d'une sortie de route d'un concurrent ou tout autre incident en cas de chute du Tracker Interactif dans la voiture de compétition.

RESTITUTION

- À la fin du rallye restitution OBLIGATOIRE à l'entrée du parc fermé d'arrivée.
- En cas d'abandon : Retour au PC COURSE UNIQUEMENT



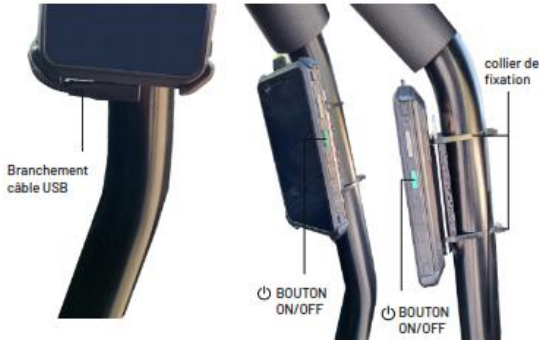
En cas exceptionnel et sous autorisation (tél. +33 7 68 88 27 57 - +33 6 95 64 61 76) le Tracker Interactif devra être renvoyé impérativement le lendemain du rallye.
 Par courrier à : VDS.RACING - 6 place du Comte Raymond VI 30650 Rochefort du Gard

TRACKER INTERACTIF

NOTICE D'UTILISATION

VDS RACING

1 BRANCHEMENT / MISE EN ROUTE / ARRÊT



- ✓ 1/ BRANCHER le câble USB sur le port USB de votre voiture et la partie coudée du câble USB sur le tracker.
IMPORTANT : La partie coudée du câble doit partir vers la gauche du tracker
- ✓ 2/ FIXER le tracker interactif sur l'arceau avec des colliers
- ✓ 3/ MISE EN ROUTE du tracker
Rester appuyer plus de 2 secondes sur le bouton On/Off .
L'écran doit alors s'allumer sur le Mode Race (voir utilisation du Mode Race)
- ✓ 4/ ARRÊT du tracker : rester appuyé plus de 2 secondes sur le bouton On/Off
une confirmation d'arrêt est demandé sur l'écran, cliquez et valider.

IMPORTANT : Le bouton de On/Off est celui situé sur le côté droit du tracker, celui du bas (plus petit par rapport au second au dessus)

2 UTILISATION EN COURSE DU TRACKER

1 Après avoir lancé son processus de démarrage, le tracker interactif doit arriver automatiquement sur le Mode Race. Il doit afficher l'heure et votre numéro de course.
IMPORTANT : Si le tracker n'affiche pas votre numéro de course, appuyer sur l'écran du tracker, à l'endroit du numéro de course.

2 **Bouton OK = Route barrée ou Route Dégagée**

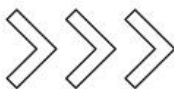
3 **Bouton SOS = Médical ou Incendie**
Ces boutons déclenchent automatiquement un appel vers le PC Course

4 La Chat Box peut vous indiquer des messages textes venant du PC Course (neutralisation, annulation ES etc...), et vous confirme que votre message d'alerte a bien été envoyé

IMPORTANT : Si "Message Envoyé" n'apparaît pas dans la Chat Box après avoir déclenché une alerte OK ou SOS, le message ne sera pas reçu par le PC Course.

5 **Décrocher à un appel du PC Course**
Le PC Course peut vous appeler si il n'a pas de nouvelle de votre part alors que vous êtes à l'arrêt dans une spécial

6 **Autorisation prise de contrôle à distance**
Action obligatoire de votre part pour le respect des normes RGPD, pour le support technique à distance par nos équipes si vous avez un problème avec le tracker interactif



Vous rencontrez un problème ?
- Contacter l'organisateur/relation concurrent ou l'équipe VDS RACING sur place

Boîtier GPS autonome - aucun branchement dans la voiture.

Le boîtier doit être installé à l'intérieur de l'habitacle : au centre du tableau de bord ou attaché par Rislan sur l'arceau.

- Interdiction de le positionner sur le tunnel ou entre les sièges.
- Il doit être accessible au pilote et au copilote.
- La fixation doit être faite avec des Rislans ou du velcro adhésif.
- Les 2 petites LED doivent **TOUJOURS** rester visibles.
- La validation de l'emplacement et du bon fonctionnement du boîtier sera effectuée par un Commissaire Technique durant les vérifications techniques préliminaires.
- Le boîtier dispose d'un bouton d'appel d'urgence en cas de demande de secours médical.

Installation et fixation du Boîtier GPS dans la voiture de course

L'installation du Boîtier GPS dans la voiture de course est sous la responsabilité du concurrent, qui devra s'assurer de la solidité de sa fixation dans l'habitacle.

En aucun cas VDS Technology ne pourrait être tenu responsable d'une sortie de route d'un concurrent ou tout autre incident, en cas de chute du GPS dans la voiture de compétition.



Le boîtier se met en route automatiquement lorsque la voiture est en mouvement, il n'y a pas de bouton pour la mise en marche.

Le clignotement rouge vous confirme la prise en compte d'un appui sur le bouton d'appel d'urgence.

ATTENTION pour utilisation pour la REGULARITE LE BOITIER doit être positionné à au moins 50 cm d'un téléphone ou appareils servant à la Régularité

ATTENTION

- Les boîtiers et le câble USB doivent être rendus à l'entrée du parc fermé d'arrivée. En cas d'abandon, il est impératif de les ramener au PC Course, afin que la caution vous soit restituée !!! En aucun cas, vous ne devez les rendre à un commissaire !!! (sauf exceptionnellement, en nous demandant l'autorisation : tél. +33 7 68 88 25 57)

ANNEXE 3 . ITINERAIRE

		Ecorallye du Chablais 2024					
		Vendredi/Friday 28 juin 2024					
Section 1		Etape/Leg 1					
CH / TC SR/RS	Emplacement Location	ES/SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Temps idéal Target time	1 ^{ère} voiture 1. Car Due	
CH 1	Monthey, Théâtre du Crochetan		7,630	7,630	00:13	15:00	Section 1
SR1	SR1	9,940	3,550	13,490			
SR2	SR2	18,000	0,210	18,210			
	Total	27,940	11,390	39,330	01:06		
TC 2	Regroupement Parc sports Diablerets IN				00:30	16:06	
TC 3	Regroupement Parc sports Diablerets OUT		2,500	2,500	00:06	16:36	
SR3	SR3	8,890	18,430	27,320			
SR4	SR4	24,650	29,750	54,400			
	Total	33,540	50,680	84,220	01:38		
TC 4	Monthey, Théâtre du Crochetan					18:14	
Total du samedi/ Saturday Totals		61,480	60,680	84,220			
Lever du soleil/Sunrise 06:36				Coucher du soleil/Sunset 20:34			
Page 1		Version6_16022024/JTV					

		Ecorallye du Chablais 2024					
		Samedi/ Saturday 29 juin 2024					
Sections 2+3		Etape/Leg 2					
CH / TC SR/RS	Emplacement Location	ES/SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Temps idéal Target time	1 ^{ère} voiture 1. Car Due	
TC 5	Monthey, Théâtre du Crochetan		9,280	9,280		08:00	Section 2
SR5	SR5	11,573	2,680	14,253			
SR6	SR6	9,754	0,920	10,674			
SR7	SR7	7,507	4,910	12,417			
	Total	28,834	17,790	46,624	01:29		
TC 6	Regroupement Villars IN				00:30	09:29	Section 3
TC 7	Regroupement Villars OUT		0,310	0,310		09:59	
SR8	SR8	18,215	0,200	18,415			
SR9	SR9	14,196	21,760	35,956			
SR10	SR10	15,539	3,730	19,269			
	Total	47,950	26,000	73,950	02:13		
TC 8	Montreux entrée regroupement Casino				01:30	12:12	Section 3
TC 9	Montreux sortie regroupement Casino		6,750	6,750		13:42	
SR11	SR11	11,301	18,089	29,390			
SR12	SR12	12,171	5,239	17,410			
SR13	SR13	12,653	6,647	19,300			
	Total	36,125	36,725	72,850	02:33		
TC 10	Monthey, Théâtre du Crochetan					16:15	
Total du samedi/ Saturday Totals		112,909	80,515	193,424			
Lever du soleil/Sunrise 06:36				Coucher du soleil/Sunset 20:34			
Page 2		Version6_16022024/JTV					

CH / TC SR/RS		Emplacement Location		ES/SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Temps idéal Target time	1 ^{ère} voiture 1. Car Due
TC 11		Monthey, Théâtre du Crochetan			8,550	8,550		08:30
SR14	SR14			14,827	0,280	15,107		
SR15	SR15			14,209	12,430	26,639		
SR16	SR16			26,093	3,367	29,460		
		Total		55,129	24,627	79,756	02:12	
TC 12		Champéry, regroupement IN					00:35	10:42
TC 13		Champéry, regroupement OUT			1,160	1,160		11:17
SR17	SR17			10,705	3,020	13,725		
SR18	SR18			14,355	5,975	20,330		
		Total		25,060	10,155	35,215	01:03	
TC 14		Monthey Arrivée						12:20
		Total du dimanche/sunday Totals		80,189	34,782	114,971		
Total du vendredi Friday totals		28.05.2024	Section 1	61,480	50,680	84,220	4 SR	73,0%
Total du samedi Saturday Totals		29.05.2024	Sect 1-2	112,909	80,515	193,424	9 SR	58,4%
Total du dimanche Sunday Totals		30.05.2024	Sect 2-6	80,189	34,782	114,971	5 SR	69,7%
TOTAL DU RALLYE / OF THE RALLY				254,578	165,977	392,615	18 SR	64,8%
Lever du soleil/Sunrise 06:38				Coucher du soleil/Sunset 20:32				
Epreuves spéciales / Special Stages								
Total of Different Stages				18				
Total of Stages				18				
Total of CH / TC				14				

DECLARATION ET ENGAGEMENTS DU PILOTE**DRIVER DECLARATION AND UNDERTAKINGS****RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PILOTE**

Nom :

Adresse complète :

Date de naissance :

Numéro de Licence de Compétition Internationale :

Licence délivrée par :

Je suis engagé(e) sous contrat en tant que pilote dans la

E-Rallye du Chablais qui se tiendra du 21 au 24 juin 2024.

E-Rallye du Chablais qui se tiendra du 21 au 24 juin 2024.

DÉCLARATION ET ENGAGEMENTS DU PILOTE

1. Je déclare et atteste avoir lu, compris et accepté les termes du présent formulaire intitulé «Déclaration et engagements du Pilote» (ci-après «Déclaration du Pilote»).
2. Avant de prendre part ou de participer en tant que pilote à une Compétition ou une Épreuve, je m'engage à obtenir, et à conserver tout au long de ma participation au Championnat, l'ensemble des Licences, permis et/ou autorisations tel(le)s que pouvant être requis(es) par, ou en lien avec :
 - 2.1 les exigences, règlements ou normes de sécurité applicables de toute Autorité Sportive Nationale («Règlements des ASN»), quels qu'ils soient ;
 - 2.2 les exigences, règlements ou normes de sécurité de la FIA («Règlements de la FIA»), quels qu'ils soient ; et
 - 2.3 les lois, règlements, directives et décrets applicables, à l'échelle transnationale, nationale et/ou locale, adoptés par le gouvernement, par une entité quasi-gouvernementale ou par toute entité disposant de la même autorité que le gouvernement dans tout pays ou autre territoire concerné, y compris les lois locales, nationales et fédérales applicables en matière de santé, de sécurité et d'assurance, ainsi que l'ensemble des pratiques, codes de bonnes pratiques et/ou codes de conduite du secteur inclus dans l'une quelconque des catégories susmentionnées, et les décisions de justice, décrets ayant force de loi, et toute décision et/ou jugement émanant de toute autorité compétente s'appliquant à une Compétition («Lois Applicables»).
3. Je confirme avoir lu et compris, et m'engage à observer et à être lié(e) par :
 - 3.1 l'ensemble des règles, règlements, conditions, exigences et obligations relatif(ve)s à toute Licence, tout permis ou toute autorisation visé(e) à la clause 2 ; et
 - 3.2 Tout Règlement FIA applicable tel que complété et modifié périodiquement, notamment :
 - 3.2.1 Les Statuts de la FIA ;
 - 3.2.2 Le Code Sportif International de la FIA et ses Annexes ;
 - 3.2.3 Le Code d'Éthique de la FIA ;
 - 3.2.4 Le Règlement Disciplinaire et Juridictionnel de la FIA ;
 - 3.2.5 Tout Règlement Sportif et tout Règlement Technique applicables ; et
 - 3.3 Tout Règlement d'ASN applicable tel que complété et modifié périodiquement.
4. Je reconnais que la FIA, l'Organisateur de l'Épreuve, le promoteur de l'Épreuve, le promoteur du Championnat, l'Autorité Sportive Nationale ou toute autre organisation concernée, peuvent soumettre ma participation au Championnat et à toute Épreuve en faisant partie ou y étant associée, à la condition de satisfaire aux exigences, y compris à toute exigence figurant dans les documents et/ou formations suivantes :
 - 4.1 Documents concernant le titulaire du laissez-passer relatif à l'Engagement sur une Épreuve ou à la fourniture d'un laissez-passer ;
 - 4.2 Briefings, supports papier, brochures, conseils, orientations (y compris émanant du Directeur d'Épreuve et/ou des Commissaires Sportifs) et formations en matière de sûreté, de

DRIVER INFORMATION

Name:

Full address:

Date of birth:

International Competition Licence Number:

Licence issued by:

I am contracted to drive in the Bridgestone FIA EcoRally Cup 2024É

to be held during E-Rallye du Chablais 21-24 June 2024É

DRIVER DECLARATION AND UNDERTAKINGS

1. I declare and represent that I have read, understood and agree to the terms of this Driver Declarations and Undertakings form (hereafter the "Driver Declaration").
2. Prior to taking part or driving in a Competition or Event I undertake to obtain, and throughout my participation in the Championship will maintain, all Licences, permits and/or consents as may be required by, or in connection with:
 - 2.1 any relevant National Sporting Authority requirements, regulations or safety standards ("ASN Regulations");
 - 2.2 any FIA requirements, regulations or safety standards ("FIA Regulations"); and
 - 2.3 any relevant transnational, national and/or local laws, regulations, directives and decrees passed by the government, a quasi-governmental entity or by any entity which has the same authority as the government in any applicable country or other territory, including all applicable local, state and federal laws relating to health and safety and insurance, and any industry practices, codes of practice and/or codes of conduct incorporated into any of the foregoing and all binding court orders, decrees, and any decisions and/or rulings of any competent authority that apply to a Competition ("Applicable Laws").
3. I confirm that I have read and understood and undertake to observe and be bound by:
 - 3.1 All rules, regulations, conditions, requirements and obligations relating to any Licence, permit or consent referred to in clause 2; and
 - 3.2 Any applicable FIA Regulations as supplemented and amended from time to time including:
 - 3.2.1 The FIA Statutes;
 - 3.2.2 The FIA International Sporting Code and its Appendices;
 - 3.2.3 The FIA Code of Ethics;
 - 3.2.4 The FIA Judicial and Disciplinary Rules;
 - 3.2.5 Any applicable Sporting Regulations and Technical Regulations; and
 - 3.3 Any applicable ASN Regulations as supplemented and amended from time to time.
4. I understand that as a condition of my participation in the Championship and in any Event(s) forming part of or associated with the Championship, the FIA, Event Organiser, Event promoter, Championship promoter, National Sporting Authority or any other relevant organisation may require that I comply with requirements, including any requirements contained in the following documents and/or training:
 - 4.1 Passholder documentation relating to Entry to a rally or provision of a pass;
 - 4.2 Briefings, handouts, leaflets, guidance, directions (including from the race director and/or stewards) and training relating to security, medical or rescue procedures (including Covid-re

- procédures médicales ou de secours (y compris en lien avec le Covid), de santé, de sécurité et d'e-sécurité ;
- 4.3** Bulletins et Règlements Particuliers ;
- 4.4** Conditions fixées par tout fournisseur du Championnat ; et je m'engage à observer et à être lié(e) par l'ensemble de ces exigences.
- 5.** Je m'engage à ne pas avoir recours aux substances ou méthodes interdites par le Règlement antidopage de la FIA et/ou figurant dans la liste des interdictions publiée par l'Agence mondiale antidopage.

RECONNAISSANCE DES RISQUES

- 6.** Je suis pleinement conscient(e) de, je comprends, je reconnais et j'accepte les risques inhérents à ma présence et/ou à ma participation à toute épreuve du Championnat (notamment les courses/Compétitions/Épreuves, essais officiels, toute activité sur la piste ou dans la voie des stands, et toutes activités associées), notamment la possibilité de contracter ou de propager des maladies transmissibles (y compris le Covid-19 / SARS-CoV-2) et la possibilité d'incidents pouvant entraîner des blessures physiques et/ou mentales ou le décès, susceptibles de découler de courses ou autres activités associées, incluant des véhicules à moteur (ou des parties de véhicules à moteur) entrant en collision avec d'autres véhicules à moteur ou des personnes ou des biens, les actes (délibérés ou autres) ou omissions d'autres pilotes ou de tout autre membre du personnel présent sur les Épreuves, l'exposition au bruit, l'interaction avec ou l'utilisation d'équipements à haute tension ou autres types d'équipements présents sur l'épreuve et/ou qui découlent, de quelque autre façon, de la présence à une épreuve. Je comprends et accepte que ma présence à toute épreuve du Championnat se fait à mes propres risques et sous ma propre responsabilité.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- 7.** Je reconnais et accepte que la FIA, en son nom propre et en celui de tout directeur, membre, responsable, employé, conseiller, agent, consultant, représentant, successeur ou ayant droit (collectivement les «Représentants») de la FIA, ainsi qu'en celui des Organisateurs, du promoteur, de toute Autorité Sportive Nationale, Club Automobile et toute autre organisation directement liée à une Épreuve au sein du Championnat (collectivement les «Organismes associés») et des Représentants des Organismes associés :
- 7.1** Décline, exclut et limite toute responsabilité s'agissant des coûts, dépenses, dommages, pertes (y compris pertes, dommages aux biens, pertes de bénéfices, pertes de réputation ou de clientèle, pertes d'accords ou de contrats, pertes de ventes ou d'activités ainsi que les éventuels intérêts, pénalités et frais de justice, directs, indirects ou consécutifs), de tout dommage corporel ou mental (y compris choc nerveux, maladie, handicap et décès), que je pourrais subir, quelle qu'en soit la cause y compris liée à :
- 7.1.1** toute déclaration, tout acte ou toute omission dont je serais l'auteur, où dont l'auteur serait la FIA, ses Représentants, ses Organismes associés ou les représentants de ces derniers ;
- 7.1.2** des règlements, politiques ou procédures mis(es) en place par la FIA, ses représentants, ses Organismes associés ou les représentants de ces derniers ;
- 7.1.3** toute violation de garantie ou d'obligation prévue dans un accord conclu entre moi-même et la FIA, ses Représentants, ses Organismes associés ou les représentants de ces derniers ; ou toute autre négligence ou tout autre manque de diligence raisonnable commis par la FIA, ses Représentants, ses Organismes associés ou les représentants de ces derniers, ou moi-même, découlant dans tous les cas de ma participation au Championnat ou de ma présence à des épreuves du Championnat, incluant ma présence sur des circuits, à des Courses ou sur toute autre installation, ma participation à une course, une Compétition, un test ou toute autre activité associée, et l'utilisation de ou l'interaction avec des équipements, y compris des équipements à haute tension ; et
- 7.2** Je consens, compte tenu de l'acceptation par la FIA de mon engagement dans le Championnat, à renoncer à tout(e) droit et/ou revendication, consens à exonérer et décharger de toute responsabilité la FIA, ses Représentants, ses Organismes associés ou les représentants de ces derniers et à ne pas engager de poursuites à l'encontre des précités en cas de responsabilités, coûts, dépenses,

lated matters), health and safety and e-Safety;

- 4.3** Bulletins and Supplementary Regulations;
- 4.4** Terms provided by any supplier to the Championship; and I agree to observe and be bound by all such requirements.
- 5.** I undertake to make no use of the substances or methods prohibited by the FIA Anti-Doping Regulations and/or defined in the Prohibited List published by the World Anti-Doping Agency.

ACKNOWLEDGEMENT OF RISK

- 6.** I am fully aware of, appreciate, recognise and accept the risks inherent in my attendance and/or participation in any Championship event (including races/Competitions/Events, official racing tests, any track or pit lane activity, and any associated activities), including the possibility of contracting or spreading communicable diseases (including Covid-19 / SARS-CoV-2) and the possibility of incidents resulting in physical and/or mental injury or death which may arise from racing or any associated activities, including motor vehicles (or parts of them) colliding with other motor vehicles or persons or property, the acts (deliberate or otherwise) or omissions of other drivers or any other personnel present at Events, exposure to noise, interaction with or use of high voltage or other equipment at the event and/or in any other way arising from attendance at an event. I appreciate and agree that my attendance at any Championship event shall be at my own sole risk, hazard and responsibility.

LIMITATION OF LIABILITY

- 7.** I understand and accept that the FIA, on its own behalf and on behalf of any directors, members, officers, employees, advisors, agents, consultants, representatives, successors or assigns (collectively the "Representatives") of the FIA and on behalf of the Organisers, the promoter, any National Sporting Authority(ies), Automobile clubs and any other organisations directly connected with an Event within the Championship (collectively the "Associated Bodies") together with the Representatives of the Associated Bodies:
- 7.1** Disclaim, exclude and limit any and all liability, costs, expenses, damages, losses (including any direct, indirect or consequential losses, property damage, loss of profit, loss of reputation or goodwill, loss of agreements or contracts, loss of sales or business and all interest, penalties and legal costs) any personal or mental injury (including nervous shock, disease, disablement and death), sustained by me, howsoever caused including in relation to any:
- 7.1.1** statements acts or omissions made by me, or the FIA or its Representatives or Associated Bodies or their Representatives;
- 7.1.2** regulations, policies or procedures set by the FIA or its Representatives or Associated Bodies or their Representatives;
- 7.1.3** breach of warranty or obligation under any agreement between me and the FIA or its Representatives or Associated Bodies or their Representatives; or
- 7.1.4** any other negligence or lack of reasonable care by the FIA or its Representatives or Associated Bodies or their Representatives or me, in each case arising in connection with my participation in the Championship or attendance at Championship events, including my attendance at circuits, Courses or any other facilities, involvement in a race, Competition, test or any other associated activities and use of or interaction with equipment including high voltage equipment; and
- 7.2** I agree, in consideration of the FIA accepting my entry to the Championship, that I waive any rights and/or claims, agree to release, hold harmless and not to sue the FIA and its Representatives and any Associated Bodies and their Representatives in relation to any liabilities, costs, expenses, damages and losses referred to in clause 7.1.

8. dommages et pertes mentionné(s) à la clause 7.1.
8. Dans les limites autorisées par les Lois Applicables, la clause 7 ci-dessus a force obligatoire sur moi-même et sur mes successeurs et ayants droit et n'est pas limitée à ni n'est affectée par une quelconque autre décharge et/ou indemnité accordée par moi-même à quiconque.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

9. Je reconnais qu'il est de mon entière responsabilité de me conformer à toutes les obligations et devoirs qui m'incombent en matière de santé et de sécurité en vertu des Lois Applicables, des Règlements de la FIA et/ou des règlements des ASN, en lien avec ma participation au Championnat. La FIA et ses Représentants déclinent toute responsabilité vis-à-vis de cette conformité.
10. Afin de dissiper tout doute, les Règlements de la FIA ne contiennent aucun conseil ni aucune orientation par rapport aux Lois Applicables, et ni la FIA ni ses Représentants ne déclarent ni ne donnent de garanties que les informations contenues dans les Règlements de la FIA ou dans les Règlements des ASN sont en conformité avec les Lois Applicables.
11. Conformément à la clause 6 ci-dessus, je reconnais et accepte que ni la FIA ni ses Représentants ne déclarent ni ne donnent de garanties, explicites ou implicites, par rapport à la sécurité dans le cadre de la participation ou de la présence à des Épreuves, des Compétitions ou activités associées du Championnat, dans les limites autorisées par les Lois Applicables.
12. Je reconnais et accepte que ni la FIA ni ses Représentants ne déclarent ni ne donnent de garanties, explicites ou implicites, quant à la qualité, l'adéquation ou la pertinence de :
- 12.1 tout(e) équipement, structure de sécurité ou installation sur quel que lieu que ce soit accueillant des Épreuves du Championnat ou sur lequel je suis tenu de me rendre dans le cadre de ma participation au Championnat ; ou
- 12.2 tout produit qui m'est fourni par un tiers (exception faite de la FIA) en lien avec ma participation au Championnat ou ma présence à l'une quelconque des Épreuves du Championnat.
13. Je suis également pleinement conscient(e) et accepte que la technologie utilisée dans les véhicules de sport automobile, sur les Circuits, les routes, ainsi qu'en matière de sécurité, est à la pointe des connaissances scientifiques, techniques et d'ingénierie les plus récentes, et qu'elle est donc en évolution et en développement constants.

DÉCHARGE MÉDICALE

14. Si je suis blessé(e) pendant une Épreuve du Championnat, j'autorise par la présente et sans réserve tout traitement médical, opération de secours, dispositions pour mon transport à l'hôpital ou autres mesures d'urgence que le personnel désigné par la FIA et/ou l'Organisateur de l'Épreuve, à son entière discrétion, jugera nécessaire(s) pour mon bien être, et je m'engage à payer la totalité des coûts y afférents.

ASSURANCE

15. Je reconnais et accepte que :
- 15.1 La FIA et ses Organismes associés ne sauront être tenus responsables de la fourniture d'une assurance adaptée à l'ensemble des risques découlant de ma participation au Championnat, sauf dispositions contraires des lois locales applicables au lieu d'une Compétition donnée ; et
- 15.2 Les risques encourus et la couverture requise varient en fonction de ma situation et de mes besoins particuliers ; en conséquence, il est de mon entière responsabilité de contracter une assurance adaptée ainsi que toute autre protection nécessaire en lien avec ma participation au Championnat, et tel qu'éventuellement requis par les Lois Applicables, les Règlements de la FIA et les Règlements des ASN, y compris une assurance adaptée aux éléments ci-dessous :
- 15.2.1 Dommages causés à des biens m'appartenant ou perte de biens m'appartenant ;
- 15.2.2 Tout dommage corporel ou décès dont je suis susceptible d'être victime, y compris les pertes financières (par exemple : perte de revenus et frais médicaux) découlant de tout dommage corporel ou d'un décès ; et
- 15.2.3 Assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages, pertes ou blessures subies par une tierce partie (y compris par un autre Pilote) et découlant de ma participation au

8. To the fullest extent permitted by Applicable Laws, clause 7 above shall be binding on me and my heirs and successors in title and is not limited to nor affected by any other release and/or indemnity granted by me to whomsoever.

DISCLAIMER

9. I understand that it is my full responsibility to comply with any obligations or duties in relation to health and safety which are placed on me under any Applicable Laws, FIA Regulations and/or ASN Regulations, in relation to my participation in the Championship. Neither the FIA nor its Representatives assume any responsibility in relation to such compliance.
10. For the avoidance of any doubt, FIA Regulations do not contain any advice or guidance in relation to Applicable Laws, and neither the FIA nor its Representatives make any representation or warranty that the information contained in FIA Regulations or ASN Regulations complies with Applicable Laws.
11. With reference to clause 6 above, I fully understand and accept that neither the FIA nor its Representatives make any representation or warranty, express or implied, in relation to the safety of participating in or attending Championship Events or Competitions or associated activities, to the maximum extent permissible under Applicable Laws.
12. I fully understand and accept that neither the FIA nor its Representatives make any representation or warranty, express or implied, as to the quality, suitability or fitness for purpose of:
- 12.1 any equipment, safety structures or facilities at any venue hosting Championship Events or at which I am required to attend in connection with my participation in the Championship; nor
- 12.2 any products that are supplied to me by any third party (aside from the FIA) in connection with my participation in the Championship or attendance at any Championship Events.
13. I am also fully aware and accept that the technology utilised in motor sport vehicles, Circuits, roads and safety technology, is at the leading edge of state of the art scientific, technical and engineering knowledge. The technology is therefore subject to ongoing change and development.

MEDICAL CONSENT

14. If I am injured during a Championship Event, I hereby expressly authorise all medical treatment, rescue operations, arrangement for my transport to hospital or other emergency measures which the personnel appointed by the FIA and /or the Event Organiser may in their absolute discretion consider necessary for my well-being and I undertake to pay all costs associated therewith.

INSURANCE

15. I fully understand and accept that:
- 15.1 The FIA and Associated Bodies assume no responsibility in relation to providing suitable insurance cover in relation to all of the risks arising from my participation in the Championship, unless otherwise required by local laws applying in the location of a particular Competition; and
- 15.2 The risks arising and cover required will differ depending on my particular circumstances and requirements and accordingly it is my full responsibility to take out adequate insurance cover and any other protections as may be necessary in connection with my participation in the Championship, and as may be required by Applicable Laws, FIA Regulations and ASN Regulations including suitable insurance cover for:
- 15.2.1 damage to or loss of my property;
- 15.2.2 any personal injury or death that I may sustain to include financial losses (for example loss of earnings and medical expenses) resulting from any injury or death; and
- 15.2.3 third party liability cover for damage, loss or injury which may be sustained by a third party (including a fellow Driver) arising from my participation in the Championship.

16. Championnat.
Je confirme avoir étudié les possibilités et souscrit à une assurance adaptée ainsi qu'à toute autre protection nécessaire tel que prévu à la clause 15 ou autre. Je m'engage à conserver cette assurance tout au long de ma participation au Championnat ainsi que par la suite tel que nécessaire, afin de couvrir les pertes et réclamations découlant de ma participation.

DECLARATIONS PUBLIQUES

17. Je m'engage à :
- 17.1 Participer aux Epreuves du Championnat à titre individuel et en toute neutralité ; je ne procéderai à/ne ferai montre d'aucune déclaration ni commentaire à caractère politique, religieux et personnel, notamment en violation du principe général de neutralité promu par la FIA en vertu de ses Statuts, sauf approbation écrite préalable de la FIA ;
- 17.2 M'abstenir de toute déclaration ou tout commentaire public, sous quelque forme que ce soit, susceptible de porter atteinte à, de fragiliser ou de jeter le discrédit sur la bonne volonté, la réputation, le nom et/ou l'image du Championnat et de la FIA et/ou de l'un quelconque des Organismes associés ;
- 17.3 A tout moment, m'efforcer de promouvoir et d'encourager le soutien au Championnat et aux sports automobiles en général ; et
- 17.4 Sous réserve de mon engagement envers mon équipe, dans la mesure où cela est raisonnablement réalisable, je me tiendrai à disposition de toutes les catégories de médias, à tout moment, pendant l'ensemble des Epreuves du Championnat de la FIA.

LEGISLATION ET JURIDICTION APPLICABLES

18. S'agissant des recours légaux, je conviens que :
- 18.1 La présente Déclaration du Pilote ainsi que toute contestation ou réclamation découlant de ladite Déclaration ou ayant un lien avec elle ou son objet ou son élaboration, est régie par et interprétée conformément au droit français ; et
- 18.2 Les tribunaux français ont la compétence exclusive pour régler tout différend ou toute réclamation découlant de la présente Déclaration du Pilote ou ayant un lien avec elle ou son objet ou son élaboration.
19. Je conviens que toutes les questions relatives au contrôle et à la mise en œuvre des Règlements de la FIA relèvent de la compétence des organes disciplinaire et juridictionnel internes de la FIA.

INTERPRETATION

20. Dans le cas où l'une des dispositions, ou une partie d'une disposition, de la présente Déclaration du Pilote serait ou deviendrait nulle, illégale ou inapplicable, elle serait réputée supprimée sans pour autant affecter la validité et la force exécutoire du restant de la présente Déclaration du Pilote.
21. Dans la présente Déclaration du Pilote, tout mot suivant les termes «y compris», «notamment», «incluant», «par exemple» ou toute autre expression similaire doit être interprété comme illustratif et ne limite pas le sens des mots précédant ces termes.
22. Tous les termes de la présente Déclaration du Pilote écrits en italique correspondent aux définitions figurant dans le Code Sportif International de la FIA.

AUTORITE

23. Je confirme avoir été conseillé(e), ou avoir eu la possibilité de l'être, par des conseillers juridiques concernant mes droits et mes responsabilités en lien avec l'acceptation de la présente Déclaration du Pilote, ainsi que concernant les implications et les conséquences pratiques de cette acceptation, et comprends et accepte l'ensemble des termes établis dans la présente Déclaration du Pilote.
24. Je suis en mesure, et ai obtenu toutes les autorisations nécessaires et souhaitables me le permettant, d'exécuter, d'accomplir et de mettre en œuvre les obligations découlant de la présente Déclaration du Pilote. Sous réserve de tout principe général du droit limitant les obligations, mes obligations dans le cadre de la présente Déclaration du Pilote sont légales, valides, contraignantes et exécutoires.

Le présent document a été établi et prend effet à compter du

16. I confirm that I have considered and taken out adequate insurance cover and any other protections as may be necessary as referred to in clause 15 or otherwise. I undertake to maintain this cover throughout my participation in the Championship and as may be necessary thereafter to cover losses and claims arising from my participation.

PUBLIC DECLARATIONS

17. I undertake that I shall:
- 17.1 Participate in the Championship Events in an individual and neutral capacity and I will not make/display any political, religious and personal statements or comments, notably in violation of the general principle of neutrality promoted by the FIA under the terms of its Statutes, unless previously approved in writing by the FIA;
- 17.2 Refrain from any public declaration or comment in any form which may harm, weaken or put into disrepute the goodwill, fame, name and/or image of the Championship and the FIA and/or any of the Associated Bodies;
- 17.3 At all times use my best endeavours to promote and encourage support for the Championship and motor sports generally; and
- 17.4 Subject to my commitments to my team and so far as is reasonably practicable, I will make myself available to all branches of the media at all times during all FIA Championship Events.

APPLICABLE LAW AND JURISDICTION

18. I agree in relation to legal claims that:
- 18.1 This Driver Declaration and any dispute or claim arising out of or in connection with it or its subject matter or formation, shall be governed by and construed in accordance with the laws of France; and
- 18.2 The courts of France shall have exclusive jurisdiction to settle any dispute or claim arising out of or in connection with this Driver Declaration or its subject matter or formation.
19. I agree that any matters relating to investigation and enforcement of FIA Regulations are subject to the jurisdiction of the internal judicial and disciplinary bodies of the FIA.

INTERPRETATION

20. If any provision or part-provision of this Driver Declaration is or becomes invalid, illegal or unenforceable, it shall be deemed deleted, but that shall not affect the validity and enforceability of the rest of this Driver Declaration.
21. In this Driver Declaration any words following the terms including, include, in particular, for example or any similar expression shall be interpreted as illustrative and shall not limit the sense of the words preceding those terms.
22. All terms written in italic in this Driver Declaration correspond to the definitions set out in the FIA International Sporting Code.

AUTHORITY

23. I confirm that I have had the opportunity to or have been advised by legal advisors in connection with my rights and responsibilities in connection with, and the implications and practical effect of agreeing to, this Driver Declaration, and fully understand and accept all the terms set out in this Driver Declaration.
24. I have the capacity, and have obtained all necessary and desirable authorisations to enable me, to execute, deliver and perform the obligations under this Driver Declaration. Subject to any general principles of law limiting obligations, my obligations under this Driver Declaration are legal, valid, binding and enforceable.

This document has been executed and takes effect as from

..... [date]. Il est entendu et convenu que les termes de la présente Déclaration du Pilote sont considérés comme intégrés dans et faisant partie de tous les documents contractuels établis entre moi-même et la FIA dans le cadre de ma participation à l'ACOIA.

[date]. It is understood and agreed that the terms of this Driver Declaration shall be deemed incorporated into and form part of all the contractual documents concluded between myself and the FIA in connection with my participation in the ACOIA.

Signé en tant qu'engagement unilatéral par :

Signed as a unilateral undertaking by:

Nom du Pilote :

Driver name:

Signature du Pilote :

Driver Signature:.....

ANNEXE I – AVIS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

ANNEX I – DATA PROTECTION NOTICE

La sécurité de vos données personnelles est extrêmement importante pour la Fédération Internationale de l'Automobile sise au 8, place de la Concorde, 75008 Paris, France («FIA», «nous», «notre», «nos»). Vous connaissez sans doute le Règlement général sur la protection des données ((UE) 2016/679) («RGPD»), qui nous oblige désormais à fournir les détails suivants concernant la manière dont nous recueillons et utilisons vos données personnelles.

The security of your personal data is extremely important to the Fédération Internationale de l'Automobile de 8, place de la Concorde, 75008, Paris, France ("FIA", "us", "we", "our"). You may be aware of the General Data Protection Regulation ((EU) 2016/679) ("GDPR"), which now requires us to set out the following details regarding how we collect and use your personal data.

Vos données personnelles

Your personal data

Dans le cadre de l'engagement de votre équipe au Championnat du Monde de Formule Un de la FIA (le «Championnat»), vous pouvez nous fournir, et nous pouvons recueillir auprès de vous, certaines données personnelles (telles que définies dans les lois applicables en matière de confidentialité des données, y compris le RGPD (ci-après «Lois sur la protection de la vie privée»), comme détaillé dans le tableau ci-dessous. Le tableau ci-dessous explique également pourquoi nous utilisons vos données personnelles, avec qui ces données sont partagées et quels sont nos motifs légaux pour utiliser ces données.

As part of the FIA Super Licence application process and your participation in the Formula One World Championship ("Championship"), you may provide to us, and we may collect from you, certain personal data (as defined in applicable data privacy laws, including the GDPR ("Privacy Laws")), as detailed in the table below. The table below also explains why we use your personal data, who this data is shared with and our legal grounds for using such data.

Veuillez noter qu'en ce qui concerne les données personnelles collectées lors de la soumission de cette demande de Super Licence FIA et toutes les données personnelles traitées par la FIA en relation avec les détenteurs de Super Licence FIA dans le cadre du Championnat, la FIA est le responsable du traitement des données et traitera vos données conformément à ses obligations en vertu des lois sur la protection de la vie privée.

Please note that in relation to any personal data collected during the submission of this FIA Super Licence application and any personal data processed by the FIA in relation to FIA Super Licence holders in connection with the Championship, the FIA is the data controller and will handle your data in accordance with its obligations under the Privacy Laws.

Type de données <i>Type of data</i>	Buts de l'utilisation de ces données <i>Purposes for using this data</i>	Avec qui sont-elles partagées et pourquoi ? <i>Who is this shared with and why</i>	Quelles sont les raisons légales justifiant l'utilisation de ces données ? <i>What are our legal grounds for using this data</i>
Informations de base, y compris votre nom, votre adresse et votre date de naissance <i>Basic Information, including your name, address, date of birth</i>	Nous utilisons ces données pour gérer votre demande de Super Licence FIA et, plus généralement, pour la gestion du Championnat. Certaines de vos informations de base peuvent être utilisées conjointement avec d'autres informations mentionnées ci-dessous, dans le cadre des objectifs décrits ci-dessous. <i>We use this data to administer your FIA Super Licence application and in connection with the management of the Championship more generally. Certain of your Basic Information may be used in conjunction with other information referred to below, in connection with the purposes described below.</i>	Nous pouvons partager ces informations avec les prestataires de services de la FIA (y compris Formula One Management («FOM»)), aux mêmes fins que celles décrites dans la colonne de gauche. Nous pouvons également partager ces données avec certains autres tiers énumérés ci-dessous. <i>We may share this information with FIA service providers (including Formula One Management ("FOM")), for the same purposes as described in the left-hand column. We may also share this data with certain other third parties which are listed below.</i>	Nous sommes autorisés à utiliser ces données sur la base de nos intérêts légitimes, à savoir pour nous permettre de gérer votre demande de Super Licence FIA et de mener à bien le Championnat. <i>We are entitled to use this data on the basis of our legitimate interests, namely to enable us to administer your FIA Super Licence application and to operate the Championship.</i>

Type de données <i>Type of data</i>	Buts de l'utilisation de ces données <i>Purposes for using this data</i>	Avec qui sont-elles partagées et pourquoi ? <i>Who is this shared with and why</i>	Quelles sont les raisons légales justifiant l'utilisation de ces données ? <i>What are our legal grounds for using this data</i>
<p>Informations biographiques, y compris vos images</p> <p><i>Biographical information including your images</i></p>	<p>Nous utilisons ces données pour gérer votre demande de Super Licence FIA et, plus généralement, pour la gestion du Championnat. Nous pouvons également utiliser ces informations dans le but d'exploiter les droits qui nous sont accordés en vertu d'un accord distinct conclu avec votre équipe ou autrement.</p> <p><i>We use this data to administer your FIA Super Licence application and in connection with the management of the Championship more generally. We may also use this information for the purpose of exploiting the rights granted to us pursuant to any separate agreement entered into with your team or otherwise.</i></p>	<p>Nous pouvons partager ces informations avec les prestataires de services de la FIA (y compris Formula One Management («FOM»)), aux mêmes fins que celles décrites dans la colonne de gauche. Nous pouvons également partager ces données avec certains autres tiers énumérés ci-dessous.</p> <p><i>We may share this information with FIA service providers (including FOM), for the same purposes as described in the left-hand column. We may also share this data with certain other third parties which are listed below.</i></p>	<p>Nous sommes autorisés à utiliser ces données sur la base de nos intérêts légitimes, à savoir pour nous permettre de gérer le Championnat et de promouvoir et exploiter votre participation à celui-ci.</p> <p><i>We are entitled to use this data on the basis of our legitimate interests, namely to enable us to operate the Championship and promote and exploit your participation in the same.</i></p>
<p>Informations médicales recueillies conformément au Chapitre 2, Annexe L du Code Sportif International</p> <p><i>Medical Information collected in accordance with Chapter 2, Appendix L to the International Sporting Code</i></p>	<p>La FIA utilise ces données aux fins décrites au Chapitre 2, Annexe L du Code Sportif International, y compris pour déterminer si les exigences médicales pour la délivrance de la Super Licence FIA sont satisfaites et pour le diagnostic médical et le traitement en cas d'accident ou de maladie intercurrente.</p> <p><i>The FIA uses this data for the purposes described in Chapter 2, Appendix L to the International Sporting Code, including for the purposes of determining whether the medical requirements for the issuing of the FIA Super Licence are satisfied and for medical diagnosis and treatment in the event of an accident or intercurrent disease.</i></p>	<p>Ces données peuvent être partagées avec les tiers visés au Chapitre 2, Annexe L du Code Sportif International.</p> <p><i>This data may be shared with the third parties referred to in Chapter 2, Appendix L to the International Sporting Code.</i></p>	<p>Nous sommes autorisés à utiliser et/ou à divulguer ces données dans la mesure où cette utilisation ou cette divulgation est :</p> <p>(i) nécessaire à nos intérêts légitimes, à savoir garantir que les demandes de Super Licence de la FIA sont gérées conformément au Code Sportif International ; et/ou</p> <p>(ii) nécessaire à des fins de diagnostic médical et de soins de santé ou de traitement sur la base de la loi ou en vertu d'un contrat avec un professionnel de la santé soumis à une obligation de secret professionnel.</p> <p><i>We are entitled to use and/or disclose this data on the basis that such use or disclosure is:</i></p> <p><i>(i) Necessary for our legitimate interests, namely to ensure that FIA Super Licence applications are administered in accordance with the International Sporting Code; and/or</i></p> <p><i>(ii) Necessary for medical diagnosis and health care or treatment on the basis of law or pursuant to a contract with a health professional who is subject to an obligation of professional secrecy.</i></p>

Type de données Type of data	Buts de l'utilisation de ces données Purposes for using this data	Avec qui sont-elles partagées et pourquoi ? Who is this shared with and why	Quelles sont les raisons légales justifiant l'utilisation de ces données ? What are our legal grounds for using this data
<p>Informations médicales recueillies à la suite d'un accident survenu pendant le Championnat</p> <p><i>Medical Information collected following an accident during the Championship</i></p>	<p>Ces données seront utilisées aux fins suivantes :</p> <p>(i) Votre diagnostic médical et votre traitement.</p> <p>(ii) Dans le cadre d'enquêtes sur la santé et la sécurité.</p> <p>(iii) Si vous y consentez dans l'Annexe II, la FIA peut traiter ces données à des fins de recherche sur la sécurité dans le cadre de la base de données mondiale sur les accidents (WADB). A cet égard, à la suite d'un accident, la FIA peut soumettre à la WADB certaines données relatives à l'accident, y compris des informations médicales, certaines informations de base mentionnées ci-dessus, des données techniques relatives à votre équipement de protection et à votre véhicule, ainsi que des vidéos et/ou des photographies de l'accident ou du lieu de l'accident.</p> <p><i>This data will be used for the following purposes:</i></p> <p><i>(i) Your medical diagnosis and treatment.</i></p> <p><i>(ii) In connection with health and safety investigations.</i></p> <p><i>(iii) If you consent to it in Annex II, the FIA may process this data for safety research purposes within the framework of the World Accident Database (WADB). In this regard, following an accident, the FIA may submit certain accident-related data to the WADB, including Medical Information, certain Basic Information referred to above, technical data relating to your vehicle and videos and/or photographs of the accident or accident site.</i></p>	<p>Ces données seront partagées avec :</p> <p>(i) les professionnels de la santé externes et les prestataires de services médicaux, y compris le médecin local de l'ASN présent lors de l'épreuve de Championnat concernée ;</p> <p>(ii) les autorités publiques qui mènent une enquête sur la santé et la sécurité ; et</p> <p>(iii) le prestataire de services informatiques tiers qui héberge et gère la WADB pour le compte de la FIA et les consultants et/ou administrateurs tiers qui participent aux projets de recherche de la FIA en matière de sécurité ou qui assistent la FIA dans la gestion de la WADB, dans chaque cas, dans la mesure où cela est pertinent pour l'objectif indiqué dans la colonne de gauche.</p> <p><i>This data will be shared with:</i></p> <p><i>(i) External medical professionals and the providers of medical services, including the local ASN doctor present at the relevant Championship event;</i></p> <p><i>(ii) Public authorities who are conducting a health and safety investigation; and</i></p> <p><i>(iii) The third-party IT service provider who hosts and operates the WADB on behalf of the FIA and third party individual consultants and/or administrators who are involved in FIA safety research projects or who otherwise assist the FIA with administering the WADB, in each case, to the extent relevant for the stated purpose in the left hand column.</i></p>	<p>Nous sommes autorisés à utiliser et/ou à divulguer ces données pour autant que cette utilisation ou cette divulgation soit :</p> <p>(i) nécessaire à nos intérêts légitimes, à savoir le traitement des pilotes blessés ou malades pendant le Championnat, la coopération aux enquêtes de santé et de sécurité après un accident, et à des fins de recherche en matière de sécurité ; et/ou</p> <p>(ii) nécessaire à la protection de vos intérêts vitaux ; et/ou</p> <p>(iii) nécessaire à des fins de diagnostic médical et de soins de santé ou de traitement sur la base de la loi ou en vertu d'un contrat conclu avec un professionnel de la santé soumis à une obligation de secret professionnel ; et/ou</p> <p>(iv) nécessaire pour des raisons d'intérêt public important, prévues par une loi qui est proportionnée à l'objectif poursuivi, respecte l'essence du droit à la protection des données et prévoit des mesures appropriées et spécifiques pour sauvegarder les droits fondamentaux et les intérêts des personnes concernées ; et/ou</p> <p>(v) nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice ; et/ou</p> <p>(vi) nécessaire à des fins d'archivage dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques conformément à l'Article 89, paragraphe 1, du RGPD, sur la base d'une loi qui est proportionnée à l'objectif poursuivi, respecte l'essence du droit à la protection des données et prévoit des mesures appropriées et spécifiques pour sauvegarder les droits fondamentaux et les intérêts de la personne concernée.</p> <p><i>We are entitled to use and/or disclose this data on the basis that such use or disclosure is:</i></p> <p><i>(i) Necessary for our legitimate interests, namely treating drivers who are injured or taken ill during the Championship, co-operating with health and safety investigations following a crash; and for safety research purposes; and/or</i></p> <p><i>(ii) Necessary to protect your vital interests; and/or</i></p> <p><i>(iii) Necessary for medical diagnosis and health care or treatment on the basis of law or pursuant to a contract with a health professional who is subject to an obligation of professional secrecy; and/or</i></p> <p><i>(iv) Necessary for reasons of substantial public interest, provided for by law which is proportionate to the objective pursued, respects the essence of the right to data protection and provides for suitable and specific measures to safeguard the fundamental rights and interests of affected individuals; and/or</i></p> <p><i>(v) Necessary for the establishment, exercise or defence of legal claims; and/or</i></p> <p><i>(vi) Necessary for archiving purposes in the public interest, scientific or historical research purposes or statistical purposes in accordance with Article 89(1) of GDPR based on law which shall be proportionate to the aim pursued, respect the essence of the right to data protection and provide for suitable and specific measures to safeguard the fundamental rights and the interests of the data subject.</i></p>

Type de données <i>Type of data</i>	Buts de l'utilisation de ces données <i>Purposes for using this data</i>	Avec qui sont-elles partagées et pourquoi ? <i>Who is this shared with and why</i>	Quelles sont les raisons légales justifiant l'utilisation de ces données ? <i>What are our legal grounds for using this data</i>
<p>Données biométriques (comprenant les informations relatives au pouls et à l'oxymétrie de pouls), recueillies à l'aide de gants biométriques approuvés par la FIA</p> <p><i>Biometric Data (comprising pulse and pulse oximetry information), collected using FIA approved Biometric Gloves</i></p>	<p>En cas d'accident pendant le Championnat, ces données seront traitées aux fins suivantes :</p> <p>(i) Votre diagnostic médical et votre traitement.</p> <p>(ii) Dans le cadre d'enquêtes sur la santé et la sécurité.</p> <p>(iii) La FIA peut traiter ces données à des fins de recherche en matière de sécurité dans le cadre de la base de données mondiale sur les accidents (WADB). A cet égard, à la suite d'un accident, la FIA peut soumettre à la WADB certaines données relatives à l'accident, y compris des données biométriques, des informations médicales, certaines informations de base mentionnées ci-dessus, des données techniques relatives à votre équipement de protection et à votre véhicule, ainsi que des vidéos et/ou des photographies de l'accident ou du lieu de l'accident.</p> <p><i>In the event of an accident during the Championship, this data will be processed for the following purposes:</i></p> <p><i>(i) Your medical diagnosis and treatment.</i></p> <p><i>(ii) In connection with health and safety investigations.</i></p> <p><i>(iii) The FIA may process this data for safety research purposes within the framework of the World Accident Database (WADB). In this regard, following an accident, the FIA may submit certain accident-related data to the WADB, including Biometric Data, Medical Information, certain Basic Information referred to above, technical data relating to your protective equipment and your vehicle and videos and/or photographs of the accident or accident site.</i></p>	<p>Ces données seront partagées avec :</p> <p>(i) les professionnels de la santé externes et les fournisseurs de services médicaux, y compris le médecin local de l'ASN présent lors de l'épreuve de Championnat concernée ;</p> <p>(ii) les autorités publiques qui mènent une enquête sur la santé et la sécurité ; et</p> <p>(iii) le prestataire de services informatiques tiers qui héberge et gère la WADB pour le compte de la FIA et les consultants et/ou administrateurs tiers qui participent aux projets de recherche de la FIA en matière de sécurité ou qui assistent la FIA dans la gestion de la WADB,</p> <p>dans chaque cas, dans la mesure où cela est pertinent pour l'objectif indiqué dans la colonne de gauche.</p> <p><i>This data will be shared with:</i></p> <p><i>(i) External medical professionals and the providers of medical services, including the local ASN doctor present at the relevant Championship event.</i></p> <p><i>(ii) Public authorities who are conducting a health and safety investigation; and</i></p> <p><i>(iii) The third party IT service provider who hosts and operates the WADB on behalf of the FIA and third party individual consultants and/or administrators who are involved in FIA safety research projects or who otherwise assist the FIA with administering the WADB, in each case, to the extent relevant for the stated purpose in the left hand column.</i></p>	<p>Nous sommes autorisés à utiliser et/ou à divulguer ces données pour autant que cette utilisation ou cette divulgation soit :</p> <p>(i) nécessaire à nos intérêts légitimes, à savoir le traitement des pilotes blessés ou malades pendant le Championnat ; et/ou</p> <p>(ii) nécessaire à la protection de vos intérêts vitaux ; et/ou</p> <p>(iii) nécessaire à des fins de diagnostic médical et de soins de santé ou de traitement sur la base de la loi ou en vertu d'un contrat conclu avec un professionnel de la santé soumis à une obligation de secret professionnel ; et/ou</p> <p>(iv) nécessaire pour des raisons d'intérêt public important, prévues par une loi qui est proportionnée à l'objectif poursuivi, respecte l'essence du droit à la protection des données et prévoit des mesures appropriées et spécifiques pour sauvegarder les droits fondamentaux et les intérêts des personnes concernées ; et/ou</p> <p>(v) nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice ; et/ou</p> <p>(vi) nécessaire à des fins d'archivage dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques conformément à l'Article 89, paragraphe 1, du RGPD, sur la base d'une loi qui est proportionnée à l'objectif poursuivi, respecte l'essence du droit à la protection des données et prévoit des mesures appropriées et spécifiques pour sauvegarder les droits fondamentaux et les intérêts de la personne concernée.</p> <p><i>We are entitled to use and/or disclose this data on the basis that such use or disclosure is:</i></p> <p><i>(i) Necessary for our legitimate interests, namely treating drivers who are injured or taken ill during the Championship; and/or</i></p> <p><i>(ii) Necessary to protect your vital interests; and/or</i></p> <p><i>(iii) Necessary for medical diagnosis and health care or treatment on the basis of law or pursuant to a contract with a health professional who is subject to an obligation of professional secrecy; and/or</i></p> <p><i>(iv) Necessary for reasons of substantial public interest, provided for by law which is proportionate to the objective pursued, respects the essence of the right to data protection and provides for suitable and specific measures to safeguard the fundamental rights and interests of affected individuals; and/or</i></p> <p><i>(v) Necessary for the establishment, exercise or defence of legal claims; and/or</i></p> <p><i>(vi) Necessary for archiving purposes in the public interest, scientific or historical research purposes or statistical purposes in accordance with Article 89(1) of GDPR based on law which shall be proportionate to the aim pursued, respect the essence of the right to data protection and provide for suitable and specific measures to safeguard the fundamental rights and the interests of the data subject.</i></p>

Autres finalités

A l'avenir, si nous devons ou souhaitons utiliser vos données à caractère personnel à d'autres fins, nous vous fournirons les informations nécessaires concernant ces utilisations prévues et, si nécessaire, nous obtiendrons votre consentement préalable avant d'utiliser vos données aux fins concernées.

Autres divulgations

Outre les tiers énumérés ci-dessus, il se peut que nous soyons contraints de divulguer vos données personnelles si nous y sommes tenus par la loi ou à la suite d'une demande réglementaire contraignante (en

Additional purposes

In the future, if we need or wish to use your personal data for any other purposes, we will provide you with the required information regarding such intended uses and if necessary, will obtain your prior consent before using your data for the relevant purpose(s).

Other disclosures

In addition to the third parties listed above, we may also be required to disclose your personal data if we are required to do so by law or pursuant to a binding regulatory request (in such circumstances, such

pareilles circonstances, une telle divulgation ne sera effectuée que dans la mesure prescrite par la loi ou la demande réglementaire applicable). Nous pouvons également être amenés à partager vos données personnelles avec nos conseillers professionnels, sous réserve, dans chaque cas, d'engagements de confidentialité stricts.

Nous pouvons également partager vos données personnelles avec la FIA Suisse dans le cadre de ces finalités (la Suisse étant reconnue par la Commission européenne comme offrant un niveau de protection adéquat pour la protection des données).

Transferts internationaux

Outre le partage de vos données personnelles avec la FIA Suisse (comme indiqué ci-dessus), il peut également être nécessaire pour nous de partager vos données avec d'autres organisations ou individus situés dans des pays en dehors de l'Espace économique européen («EEE»), dans chaque cas, en relation avec les objectifs de traitement décrits dans le tableau ci-dessus. Ces pays peuvent ne pas disposer de normes de protection des données aussi complètes qu'en France. Dans tous les cas, la FIA ne transférera pas vos données en dehors de l'EEE à moins qu'elle n'ait une justification légale pour le faire et, lorsque cela est nécessaire, la FIA se fera assurée que toutes les protections adéquates sont en place en ce qui concerne le traitement de ces données en dehors de l'EEE.

Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Nous ne conserverons vos données personnelles dans nos systèmes que pendant la durée strictement nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies à l'origine (comme indiqué ci-dessus) et, par la suite, pendant toute période plus longue qui pourrait être requise par la loi.

Vos droits

Dans certaines situations, vous avez le droit de : i) demander l'accès à vos données personnelles ; ii) nous demander de corriger vos données personnelles ; iii) nous demander d'effacer vos données personnelles ; iv) vous opposer au traitement de vos données personnelles lorsque nous nous appuyons sur un intérêt légitime ; v) demander la limitation du traitement de vos données personnelles ; vi) demander le transfert de vos données personnelles à un tiers ; ou vii) lorsque vous avez donné votre consentement à certaines de nos activités de traitement, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment (mais veuillez noter que nous pouvons continuer à traiter ces données personnelles si nous avons des raisons légales légitimes de le faire).

Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser à : dpo@fia.com.

Veuillez noter que vous avez également le droit de vous plaindre auprès de l'autorité française ou suisse de contrôle de la protection des données (respectivement, la CNIL ou le PFPDT) si vous avez des inquiétudes quant à la manière dont nous traitons vos données personnelles.

ANNEXE II – DÉCLARATION DE CONSENTEMENT WADB

Je soussigné(e), le Demandeur, consens expressément par les présentes à la collecte, à l'utilisation et au traitement des données me concernant, y compris des données personnelles et sensibles (telles que des informations médicales) liées à mon implication dans un accident ou incident de sport automobile et ayant trait UNIQUEMENT aux circonstances de l'accident ou incident et à son issue immédiate, y compris toute blessure subie, par une personne dûment autorisée représentant la FIA ou l'Autorité Sportive Nationale.

Je soussigné(e), le Demandeur, accepte que lesdites données soient conservées sous forme électronique, même après l'expiration de ma licence, et qu'elles soient utilisées à tout moment, dans le seul but de la recherche aux fins d'améliorer la sécurité dans les compétitions de sport automobile, pendant et après la période de validité de ma licence, dans la Base de Données Mondiale des Accidents («WADB»).

Je soussigné(e), le Demandeur, reconnais avoir lu et compris le Guide WADB publié par la FIA, contenant des informations détaillées sur la collecte et le traitement desdites données, y compris les conditions aux termes desquelles je peux demander l'accès à mes données personnelles, leur rectification ou suppression et m'opposer, pour des motifs légitimes, à leur traitement.

En cochant la case ci-après , je soussigné(e), le Demandeur, confirme que je COMPRENDS ET ACCEPTE la présente Déclaration de Consentement WADB.

disclosure will at all times be solely to the extent required by law or the applicable regulatory request). We may also be required to share your personal data with our professional advisors, subject in each case to strict confidentiality undertakings.

We may also share your personal data with FIA Switzerland in connection with the above stated purposes (Switzerland being recognized by the European Commission as providing adequate levels of protection for data protection).

International transfers

In addition to sharing your personal data with FIA Switzerland (as outlined above), it may also be necessary for us to share your data with other organisations or individuals who are located in countries outside of the European Economic Area ("EEA"), in each case, in connection with the processing purposes described in the above table. These countries may not have as comprehensive data protection standards as in France. In each case, the FIA will not transfer your data outside of the EEA unless it has a legal justification for doing so and where required to do so, the FIA has ensured that all adequate protections are in place in respect of the processing of such data outside of the EEA.

How long do we store your personal data?

We will retain your personal data on our systems only for as long as is strictly necessary for the purposes for which such data was originally collected (as referred to above), and thereafter for such longer period as may be required by law.

Your rights

In certain situations, you are entitled to: (i) request access to your personal data; (ii) request that we correct your personal data; (iii) request that we erase your personal data; (iv) object to processing of your personal data where we are relying on a legitimate interest; (v) request the restriction of processing of your personal data; (vi) request the transfer of your personal data to a third party; or (vii) where you have provided your consent to certain of our processing activities, you may withdraw your consent at any time (but please note that we may continue to process such personal data if we have legitimate legal grounds for doing so).

To exercise these rights please contact: dpo@fia.com.

Please note that you also have a right to complain to the French or Swiss Data Protection Supervisory Authority (respectively, CNIL or FDPIC) if you are concerned about the way we are handling your personal data.

ANNEX II – WADB DECLARATION OF CONSENT

I, the undersigned Applicant, expressly consent to the collection, use and processing of data related to myself, including personal and sensitive data (such as medical information) in relation to my involvement in a motor sport accident or incident and related ONLY to the circumstances of the accident or incident and its immediate outcome, including any injuries suffered, by an appropriately authorised person representing the FIA or the National Sporting Authority.

I, the undersigned Applicant, agree that said data may be stored electronically, even after the expiration of my licence, and may be used at any time, for the sole purpose of research in support of improving safety in motor sport competitions, during and after the validity period of my licence, on the World Motor Sport Accident Database ("WADB").

I, the undersigned Applicant, acknowledge that I have read and fully understood the WADB Guide published by the FIA, which provides for further information about such data collection and processing, including the conditions under which I may request access to my personal data, their rectification or suppression, and object, on legitimate grounds, to their processing.

By making a mark in this box I, the undersigned Applicant confirm that I UNDERSTAND AND I ACCEPT the present WADB Declaration of Consent.



ANNEXE 5 – Classement Régularité du E-Rallye du Chablais, Classement ne comptant pas pour la Bridgestone FIA ecoRally Cup (selon article 11).

Jokers

Application : Lors d'un test de régularité, un joker effacera la plus mauvaise pénalité des contrôles secrets de régularité en retard, jamais une pénalité en avance ou un contrôle de régularité manqué.

1 joker = 1 pénalité effacée

Les jokers suivants seront appliqués :

1 Joker par spéciale de régularité

en attente visa FIA